



Commune de Les Montets
District de la Broye

SITE D'IMPORTANCE RÉGIONALE



Logé sur le coteau qui borde le sud-est du vallon de la Petite Glâne, le village agricole d'Aumont occupe une situation discrète, dans une cuvette, en contrebas de la route cantonale Payerne-Thierrens. Cet axe routier, tracé dans les années 1880, contourne le noyau villageois, qui a ainsi été préservé des nuisances liées au trafic routier. Encore restreint à l'époque du premier relevé de sites de la Confédération (1991), le développement résidentiel des années 2000-2010 a été contenu dans des poches sans lien visuel avec le site construit.

L'agglomération historique possède une intéressante structure en étoile à trois branches, articulées par une grande place centrale, et entre lesquelles s'intercalent des vergers. Les bâtiments s'inscrivent essentiellement dans l'orientation du relief, ce qui confère à chacun des bras de l'étoile une définition spatiale particulière. Les qualités spatiales sont hautes dans la branche nord, qui présente une succession compacte de gouttereaux déployés jusqu'à l'église. Ailleurs, le tissu est plus fragmenté malgré une belle disposition en arêtes de poisson dans la branche orientale, où des jardins et des vergers clôturés s'insèrent de manière harmonieuse entre le bâti. Aumont possède certaines qualités historico-architecturales justifiées par la permanence de l'ancienne infrastructure publique – très transformée cependant – regroupée essentiellement autour et à l'intérieur de la grande esplanade centrale : maison-four communale, remise de la pompe, local du coulage du lait, auberge communale et deux écoles, pour filles et garçons. La localité conserve, en outre, deux maisons paysannes gothique tardif, également très transformées, et un intéressant corpus de fermes du 19^e siècle. Les qualités décrites, combinées à la préservation remarquable des environnements paysagers, ainsi qu'à un fort potentiel de revalorisation obligent à considérer Aumont comme un site construit d'importance régionale.



Statistiques

Localité d'Aumont
Bâtiments: 483
Bâtiments protégés: 13

Qualités de situation



Certaines qualités au niveau de la valeur topographique et du degré d'urbanisation du site.

Qualités spatiales



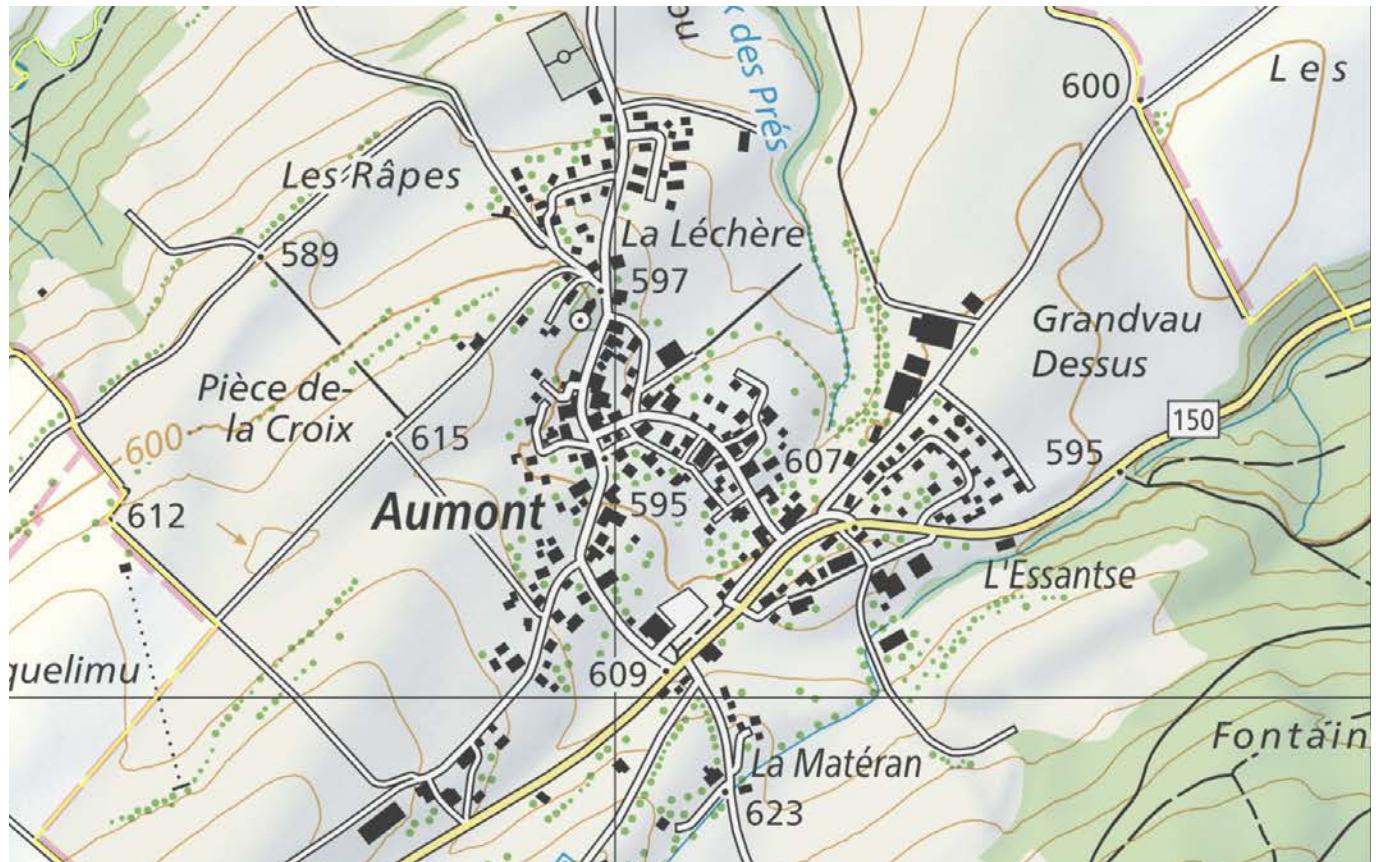
Hauts qualités dans la valeur spatiale intrinsèque de chaque partie de site ainsi que dans l'intensité des relations spatiales entre les différentes parties.

Qualités historico-architecturales



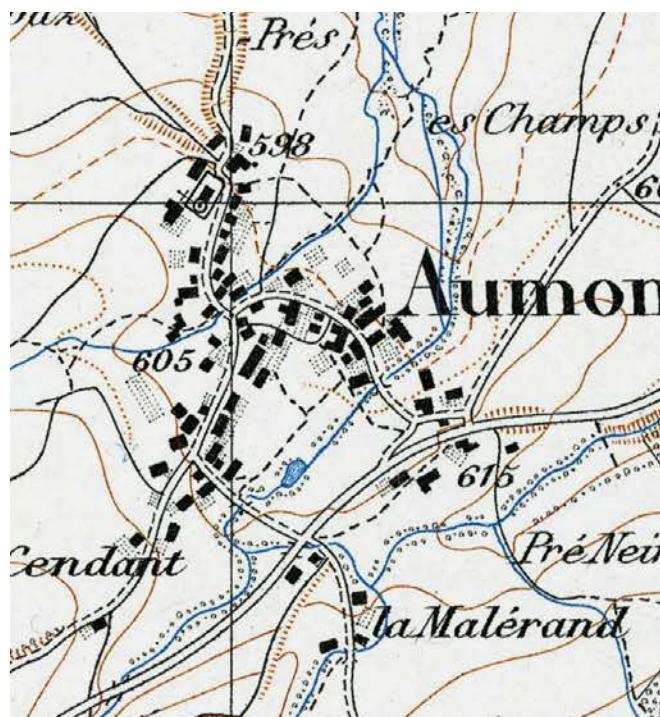
Certaines qualités au niveau de la valeur historico-architecturale des différentes parties de site et de la lisibilité des phases de croissance.

Site actuel

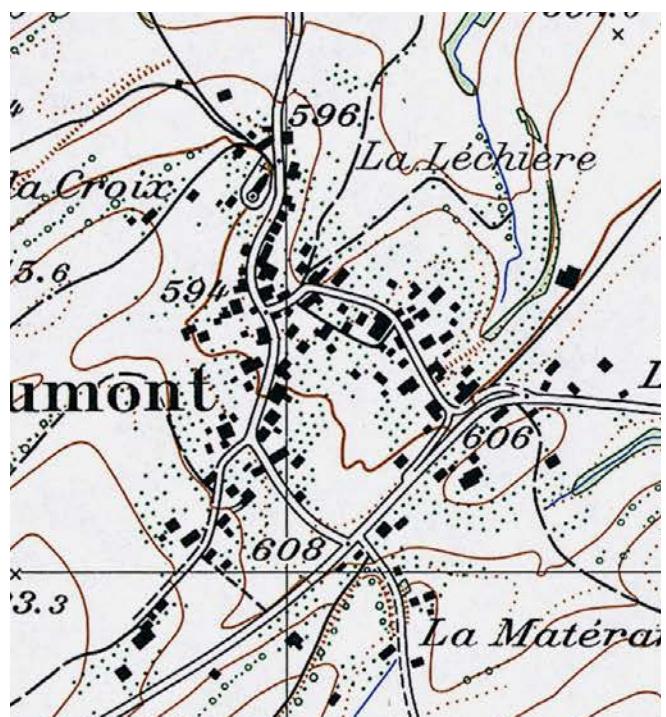


Évolution du site

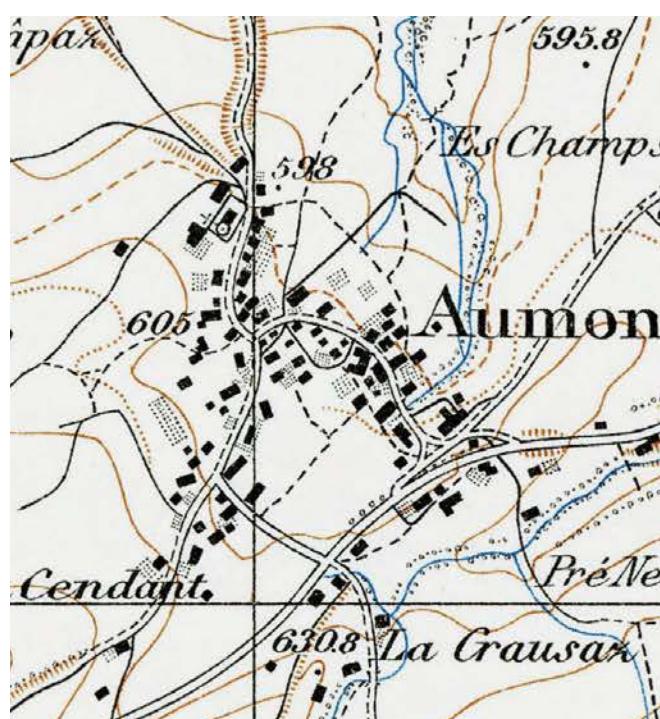
1900



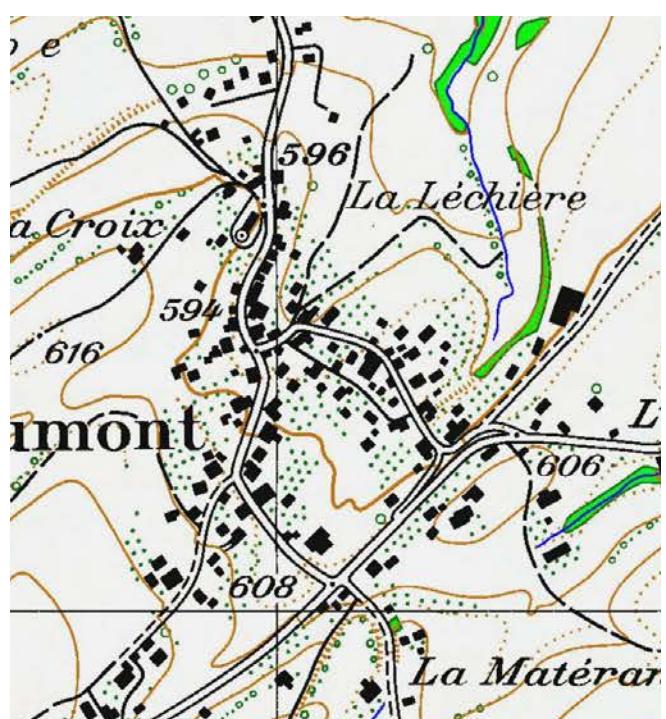
1976



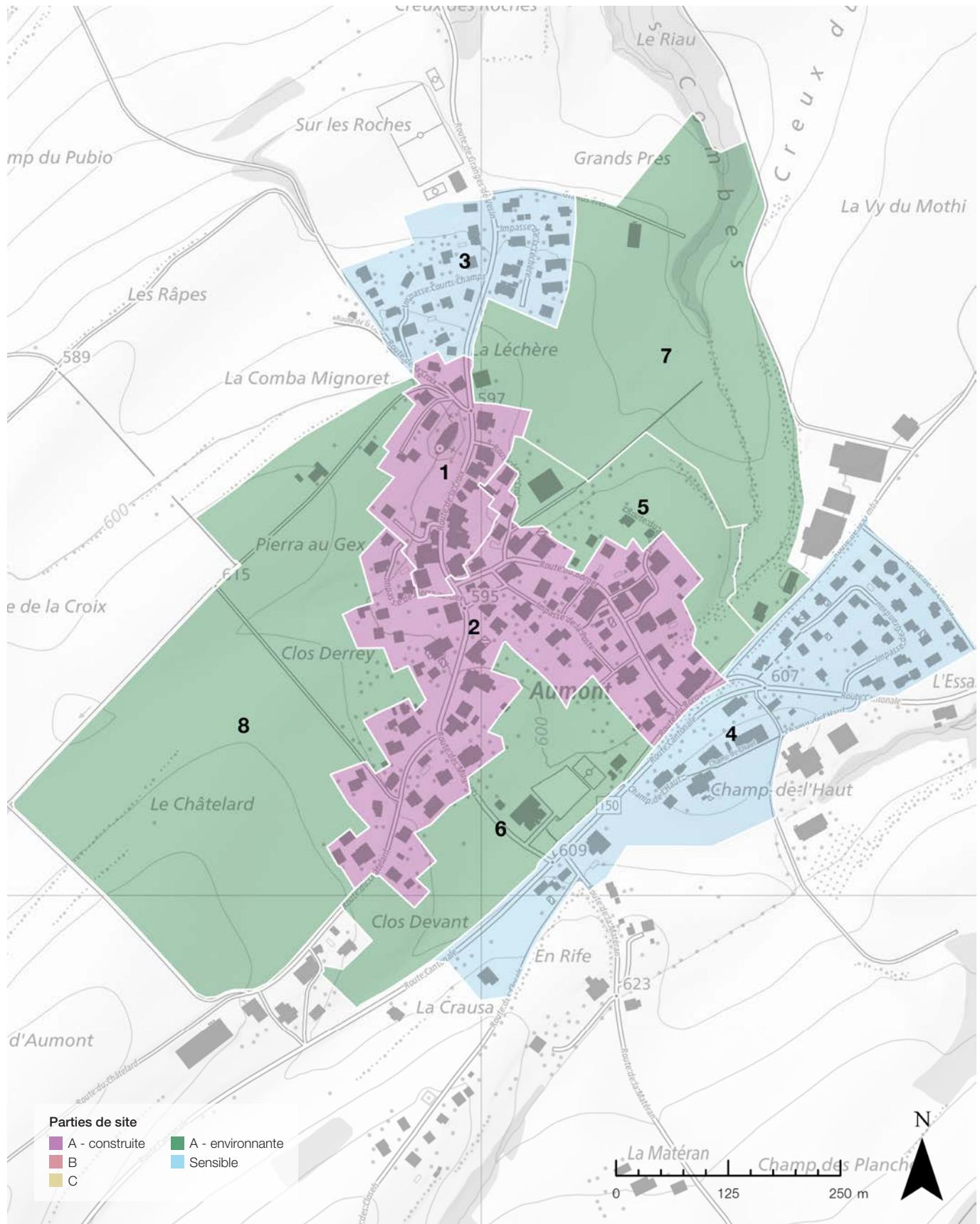
1945



1993



Parties de site



1 Village nord. Branche septentrionale de la localité, suivant le flanc d'un pli de terrain, dont la croupe est occupée par l'église, en contre-haut d'un alignement serré de bâtiments, la plupart très transformés. Fermes, habitations et maison d'école, 19^e siècle essentiellement.

Recommendations: les bâtiments ruraux contribuent fortement aux qualités du site mais sont particulièrement vulnérables. Il convient donc, lors de rénovations ou d'éventuelles transformations, de ne pas s'attacher à conserver uniquement leur volumétrie ou la trace des ouvertures passées, mais de porter un soin tout particulier à la préservation d'une matérialité fidèle à l'esprit du lieu. Par ailleurs, la question de l'aménagement de la grande esplanade de l'église devrait être examinée.

2 Village sud. Composante formée par les deux branches méridionales de la localité, caractérisée par un tissu bâti très espacé et aéré. Fermes, 16^e-19^e siècles, et habitations avec nombreux espaces intermédiaires non bâties.

Recommendations: cette partie de site comprend de nombreux espaces libres (vergers, jardins clos, placettes), qui structurent l'espace de manière remarquable et confèrent à Aumont son caractère unique. Il est recommandé de préserver la nature de ces espaces non bâties, d'éviter certains types de revêtements de sol inappropriés et de renoncer aux barrières visuelles (palissades, bâches). La grande place centrale, à la charnière des trois branches, constitue par ailleurs un espace villageois caractéristique qui mériterait d'être davantage valorisé. Enfin, il est recommandé, lors d'éventuelles transformations-restaurations liées au bâti historique, de respecter la substance préexistante et de renoncer à des démolitions.



Objectif de sauvegarde

A

3 Courts Champs. Extension résidentielle au nord du site, maisons individuelles ou jumelées, années 1990-2000, prolongée en contrebas par le terrain de foot.

Recommendations: il est recommandé de concentrer le développement résidentiel dans cette partie de site, peu visible depuis l'agglomération historique. Ce développement pourrait être, le cas échéant, étendu au nord.

Partie de site sensible

4 Champ-de-l'Haut. Tissu le long de la route cantonale, juxtaposant fermes historiques et un quartier résidentiel, années 2000-2010, au pied d'un coteau.

Recommendations: cette partie de site est propice au développement résidentiel. Les nouvelles implantations doivent tenir compte de leur effet sur le site principal, en respectant la notion d'entrée de village. On portera également une attention particulière aux vergers, situés le long de la route cantonale, qui garantissent une transition douce entre l'agglomération historique et l'axe routier.

Partie de site sensible

5 Grand Clos. Vergers cernant le tissu villageois, en aval du bras oriental.

Recommendations: les vergers qui entourent le bâti engendrent une transition douce vers les terres cultivables et doivent absolument être préservés. Il est également recommandé de maintenir les relations visuelles entre le site construit et l'environnement.

Objectif de sauvegarde

A

6 Au Clos. Légère dépression allongée, couverte de prés et de vergers, où s'élève le complexe communal, 1990, d'expression postmoderne, avec son parking et son terrain de « skater hockey ».

Recommendations: il est recommandé d'éviter toute nouvelle implantation, qui nuirait à la lisibilité de la silhouette du site construit (partie de site 2).

Objectif de sauvegarde

A

7 La Léchère. Terrains agricoles inclinés vers la gorge d'un ruisseau. Objectif de sauvegarde A

Recommendations: cet environnement, visible depuis le noyau villageois, offre une belle échappée sur l'environnement. Les nouvelles implantations, même de faible importance, ne devraient pas boucher les relations visuelles avec cet environnement depuis l'intérieur du noyau villageois (parties de site 1 et 2). Il est également recommandé de préserver absolument la structure diversifiée de cet environnement naturel, notamment la ripisylve, qui contribue de manière fondamentale à la biodiversité.

8 Le Châtelard. Champs bien préservés sur le flanc méridional d'un vallon. Objectif de sauvegarde A

Recommendations: Aumont entretient un lien intime avec son environnement agricole. Celui-ci constitue un écrin, qui rehausse le tissu bâti historique et dégage sa silhouette, notamment son paysage de toits de tuiles. Il est recommandé, lors de nouvelles implantations, de prendre en compte les relations visuelles, tant depuis l'environnement, que depuis le noyau villageois.

Éléments structurants du site



2.1 Auberge communale



1.2 Séquence de façades



2.3 Maison



2.2 École des garçons





1.1 Église Saint-Théodule



2.5 Ferme



2.4 Hangar à tabac



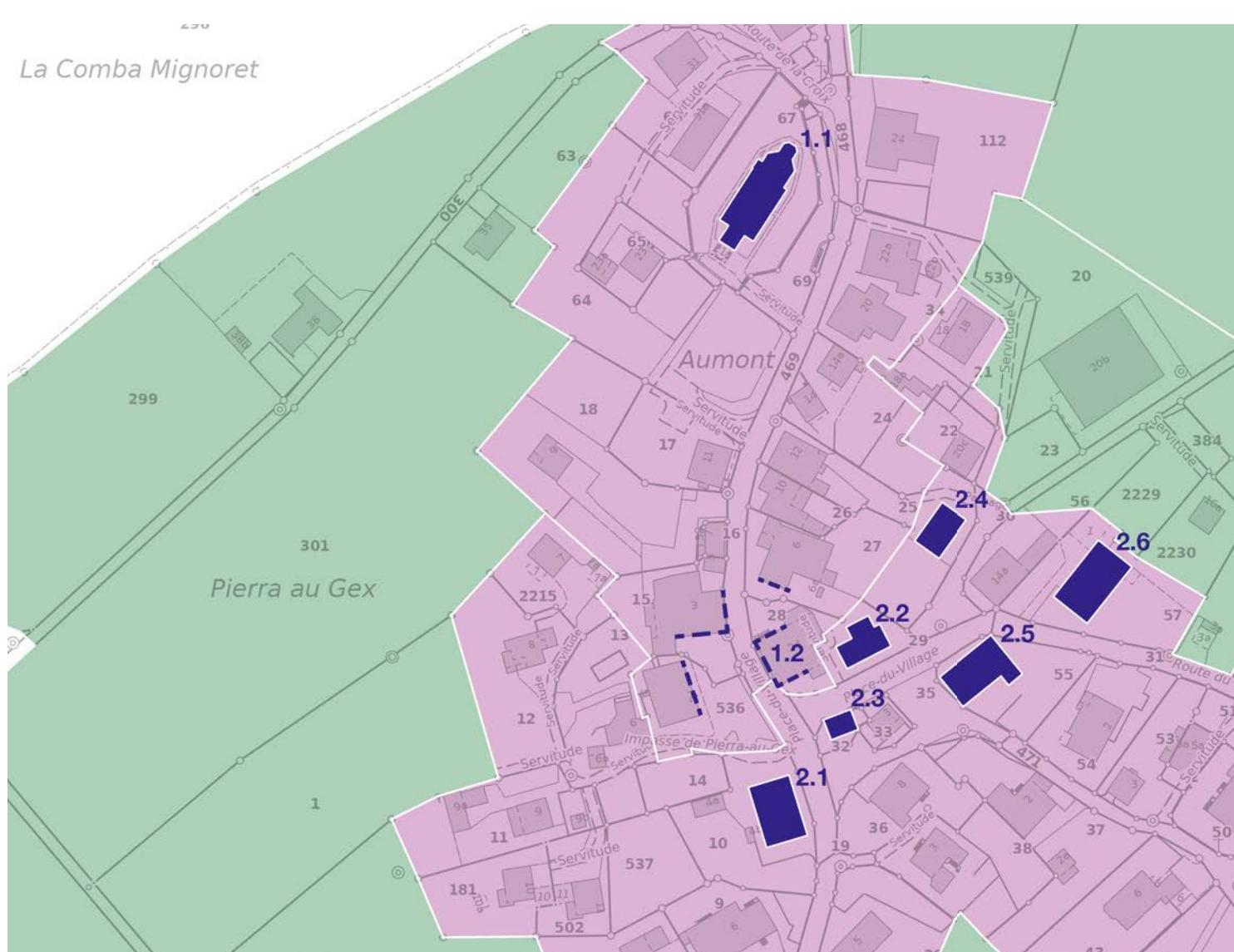
2.6 Ferme



Éléments structurants du site

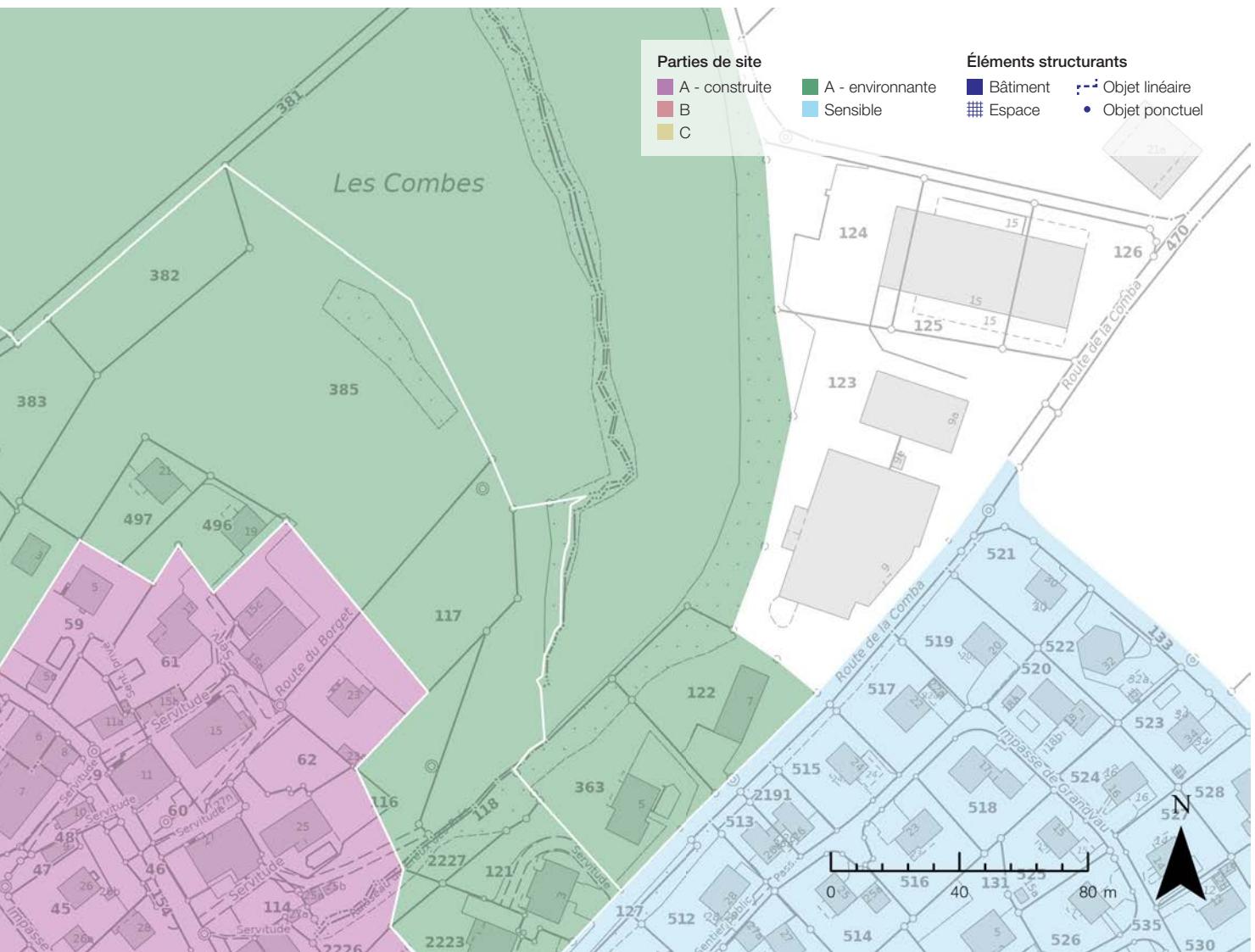
1.1 Église Saint-Théodule, 1821-1826, avec tour-porche hors-œuvre. Variation néoclassique de l'église de Nuvilly. Position dominante sur la croupe d'un pli anticinal, précédée d'un vaste espace inerte dévolu au stationnement.

1.2 Séquence de façades, pignons ou gouttereaux, façonnant l'espace-rue. Dans la partie aval, ferme, 2^e moitié 16^e siècle, avec baies géminées à cavet. Construction broyarde en maçonnerie typique, définissant la grande place du village. Transformation avec isolation périphérique condamnant la matérialité des façades, 2013.



- 2.1 Auberge communale**, vers 1900-1903, à l'emplacement d'une ferme partiellement démolie, propriété depuis 1818 au moins de la famille Rey. Définit la place du village qu'elle domine en contre-haut.
- 2.2 École des garçons**, datée 1933, à l'emplacement de la première maison d'école, 1836; réaffectation en habitation, 1987. Régionalisme tardif d'esprit Art déco.
- 2.3 Maison**, vers 1947, pour la commune, à l'emplacement du four communal, 1860.

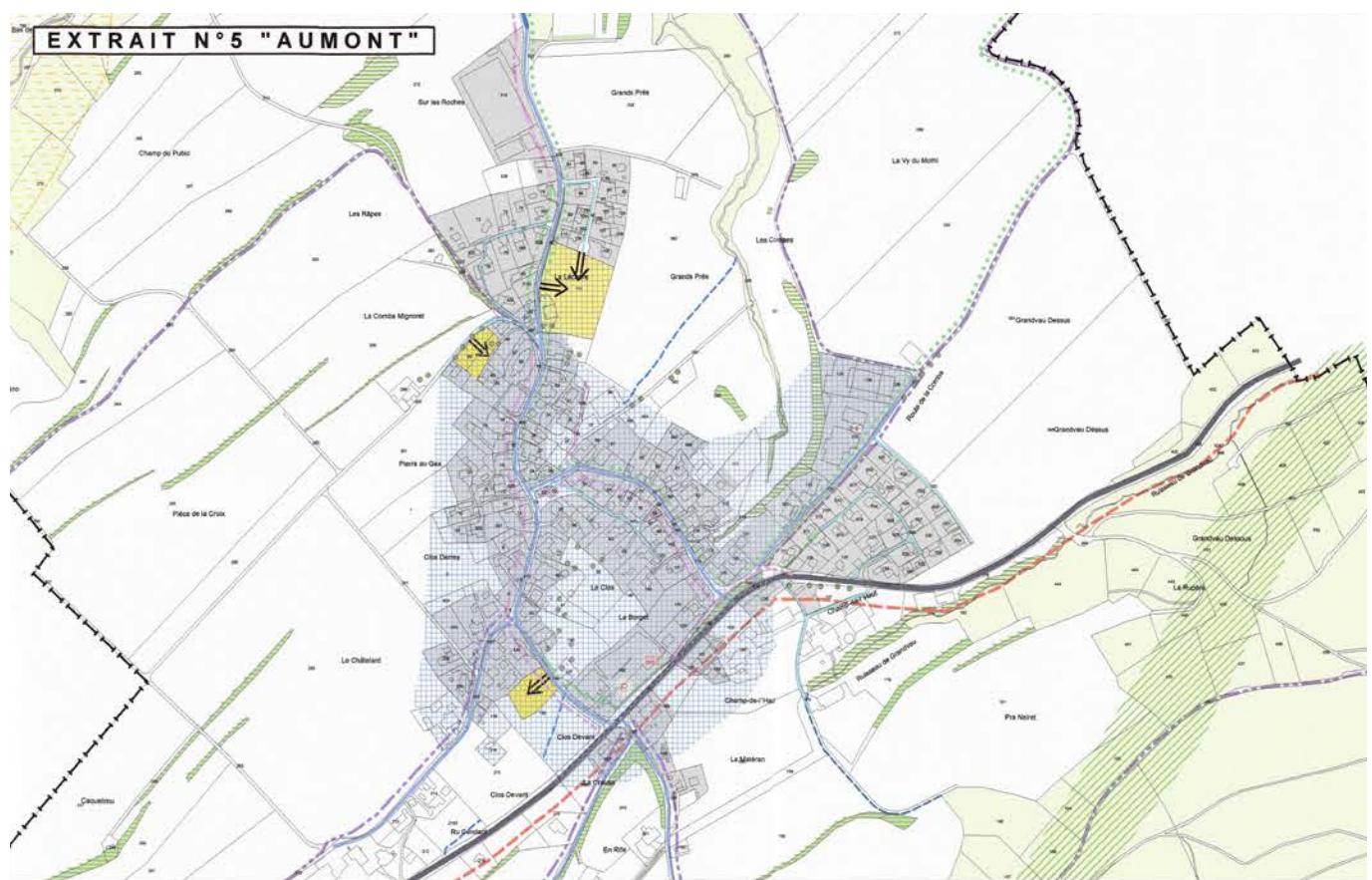
- 2.4 Hangar à tabac**, 1969, pour Clara Voléry, avec pignon à bardage ondulé.
- 2.5 Ferme**, datée 1843. Construction en maçonnerie, avec encadrements en grès coquillier caractéristiques de la Broye.
- 2.6 Ferme**, reconstruite partiellement vers 1843, en construction mixte; transformation, 1898. Esplanade en galets de rivière et abords soignés, largement végétalisés.



Aménagement du territoire

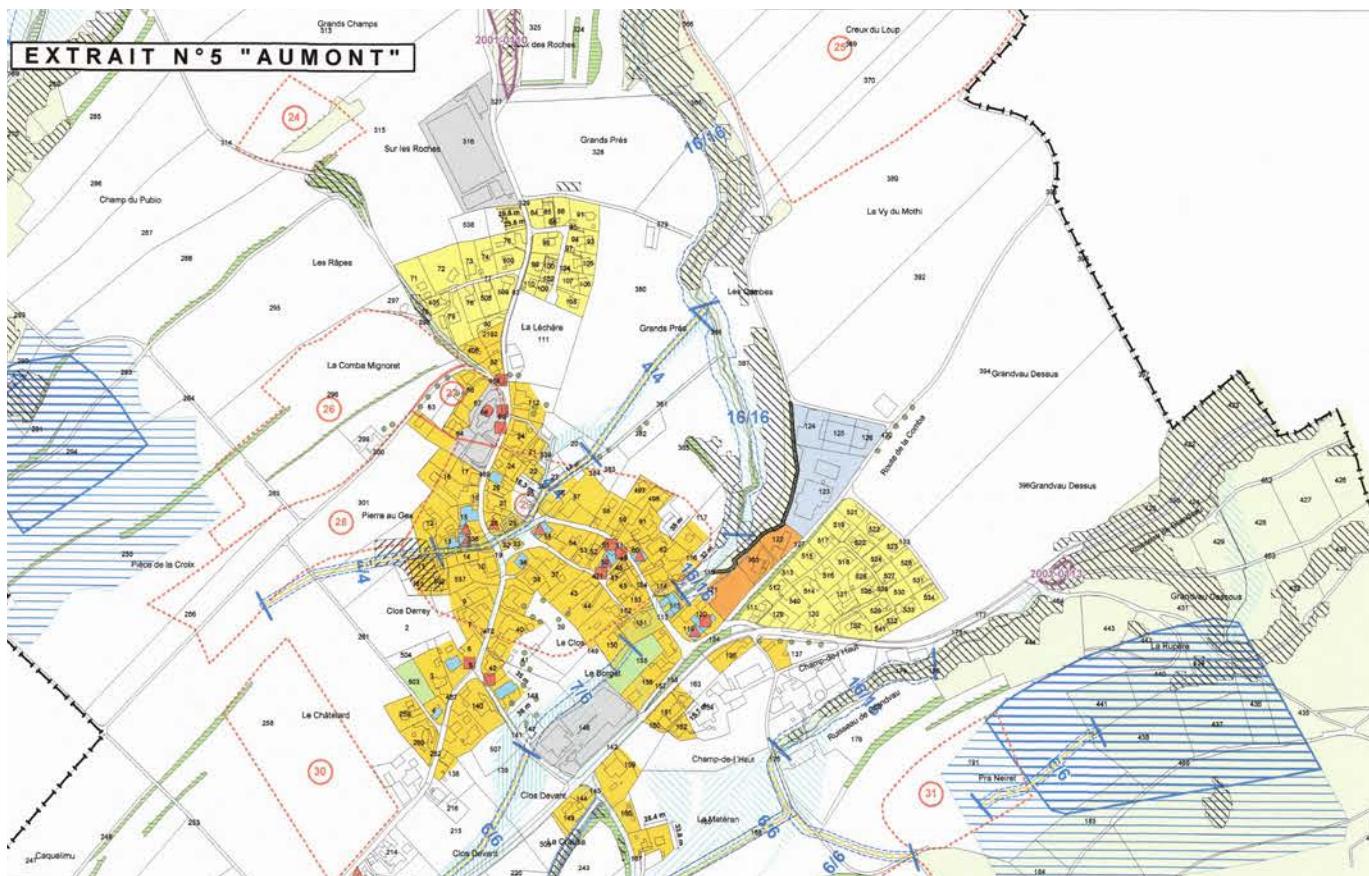
Plan directeur communal

Les extensions prévues à la Léchère, au nord du site, sont acceptables car la topographie rend peu perceptible le développement de ce côté du site. Selon le relevé SCRoL, les autres extensions du site auraient dû se concentrer sur la partie sud de la route cantonale, au lieu dit "Champ-de-l'Haut", en lieu et place des surfaces prévues en bordure du site.



Plan d'affectation des zones

Une partie de la zone résidentielle de moyenne densité, le long de la route de la Combaz (art. 121 RF), est située dans un environnement que le SCRoL décrit comme important pour dégager la silhouette du village. Si de nouvelles implantations devaient être planifiées, elles devraient prendre en compte les vues depuis le site, ainsi que les bâtiments protégés voisins situés sur les art. 119 et 120 RF, et s'implanter le plus au nord de la parcelle. La parcelle art. 57 RF est située en zone résidentielle de faible densité. Si une nouvelle implantation devait se faire sur cette parcelle, elle devrait reprendre l'alignement du volume existant, afin que l'échappée sur l'environnement soit préservée depuis le centre du village. Les zones libres des parcelles art. 155 et 503 RF sont opportunes et correspondent au relevé du SCRoL.



Notes

1

Le recensement cantonal des sites construits d'importance régionale et locale (SCRoL), lancé par le canton de Fribourg en 2023, complète l'inventaire ISOS de la Confédération, limité aux sites construits d'importance nationale. Il remplacera à terme le précédent inventaire établi par l'Office fédéral de la culture, dont les riches relevés, réalisés dans les années 1980-1990, ont constitué l'ossature du SCRöL. Pour le reste, l'essentiel des informations historiques contenues dans le SCRöL s'appuie sur le recensement cantonal des biens culturels immeubles, ainsi que sur le fond documentaire du Service des biens culturels (SBC).

En garantissant la qualité des données de base, ce nouvel recensement vise à assurer un développement harmonieux du territoire dans le respect de l'esprit des lieux. Parallèlement, il doit contribuer à l'émergence d'une culture du bâti de qualité qui permette de conserver vivants des villages et des paysages habités, dotés d'une identité propre.

Plus d'informations sur le SCRöL et la culture du bâti



Légende des éléments graphiques

Sites construits

Le recensement SCRöL évalue les sites construits selon trois degrés d'importance : régionale, locale et sans substance. Les sites construits d'importance régionale et locale font l'objet d'un relevé complet qui identifie les parties de site, les éléments structurants ainsi que les potentiels et risques de développement, et formule des recommandations afin de garantir leur développement qualitatif. Les sites désignés « sans substance » sont visités mais ne sont pas relevés en raison de l'absence de caractéristiques distinctives.

Qualités

Qualités de situation

Valeur topographique et du degré d'urbanisation du site.

Qualités spatiales

Valeur spatiale intrinsèque de chaque partie de site et de l'intensité des relations spatiales entre les différentes parties.

Qualités historico-architecturales

Valeur historique et architecturale des différentes parties de site et de la lisibilité des phases de développement.

Barème

● ○ ○ ○ Pas de qualités particulières

● ● ○ ○ Certaines qualités

● ● ● ○ Hautes qualités

● ● ● ● Qualités exceptionnelles

Parties de site

Les sites construits sont composés de « parties de site » qui peuvent être bâties ou non. Chaque partie de site est liée à un objectif de sauvegarde déterminé selon les qualités spatiales et historico-architecturales.

Objectifs de sauvegarde

Objectif de sauvegarde A

Ensemble bâti avec de la substance historique, ainsi qu'une structure et un caractère remarquables.

Objectif de sauvegarde A

Environnement non bâti, naturel ou agricole, important pour le caractère du site construit.

Objectif de sauvegarde B

Ensemble bâti doté d'une structure urbaine bien définie et d'un certain caractère.

Objectif de sauvegarde C

Ensemble bâti doté d'un certain caractère.

Partie de site sensible

Ensemble bâti sans caractéristique distinctive, qui possède une valeur relationnelle avec les parties de qualité.

Qualités

Qualités spatiales

Intensité de la cohésion spatiale à l'intérieur du tissu bâti et des espaces verts aménagés.

Qualités historico-architecturales

Degré de spécificité régionale et historique du tissu bâti et des espaces verts aménagés.

Barème

● ○ ○ ○ Pas de qualités particulières

● ● ○ ○ Certaines qualités

● ● ● ○ Hautes qualités

● ● ● ● Qualités exceptionnelles

Éléments structurants

Plus petites composantes du site construit, ils peuvent se trouver dans n'importe quelle partie de site. Ce sont des éléments individuels de nature diverse dont l'image et la signification est essentielle pour le caractère du site.

Bâtiments

Bâtiment unique ou groupe de bâtiments.

Espaces

Place, jardin, espace-rue, etc.

Objets linéaires

Ruisseau, alignement de façades, etc.

Objets ponctuels

Croix, arbre, fontaine, etc.

Service des biens culturels SBC
Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
www.fr.ch/sbc

Février 2026

—

Direction & concept SCRoL
Frédéric Arnaud

Rédaction
Christian Corredera | Mellie Junod-Jeannet

Cartographie & graphisme
Ilse Bahnsen

Photographies
Alain Kilar (vues aériennes) | SBC

Cartographie et base de données SIG
Service des biens culturels SBC
Service de la géoinformation SGéo

Fonds de carte
© Swisstopo, État de Fribourg

Impression
Service d'achat du matériel et des imprimés SAMI, Granges-Paccot



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA